# DECISION N°11.F/2026. D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN (1) INGENIEUR GENIE CIVIL (H/F)

Les sociétés de développement local (SDL) ont été mises en place par les collectivités locales pour répondre au enjeux du développement économique et social de leurs territoires.

Si ces structures ont été créées, c'est justement pour accélérer le rythme de réalisation des projets d'infrastructur améliorer la qualité des services publics, et par conséquent, le cadre de vie des Marocains.

La SDL combine l'intérêt public avec la capacité de gestion, de suivi et de mise en œuvre. Elle réunit le meilleur d public et du privé.

La création de la société Aménagement de la province Sidi Bennour s.a (SAPSB) es l'aboutissement d'une grande réflexion stratégique de développement, engagée par l province et le conseil provincial pour se doter d'un outil opérationnel pour la réalisatio des projets de développement.

Elle compte devenir le Premier opérateur en tant que société de développement et l'instrument privilégié de la province, du conseil provincial et des collectivités territoriales en matière de maitrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des projets de développement.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AMENAGEMENT DE LA PROVINCE SIDI BENNOUR S.A**

- Vu la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, promulguée par le Dahir n° 1.96.124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) ;
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22/10/2012) relative à la gestion des procédures de recrutement dans les Etablissements et entreprises publiques ;
- Vu les statuts de création de la Société de Développement dénommée « Société Aménagement de la Province SIDI BENNOUR SA » en date du **23/06/2021** ;
- Vu les statuts Refondus de la « Société Aménagement de la Province SIDI BENNOUR SA » du **25/06/2025** ;
- Vu la nomination de Monsieur **HOUARI MOUNIR** en tant que Président du Conseil d'administration de la Société Aménagement de la Province SIDI BENNOUR SA, dictée par la résolution N° 4 du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du **25 Juin 2025** ;
- Vu la nomination de Monsieur **BOUGHABI RAMZI** en tant que Directeur Général de la Société Aménagement de la Province SIDI BENNOUR SA, dictée par la résolution N° 3 du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du **26 Septembre 2022 ;**
- Vu le PV du Conseil d'Administration du **16 février 2022**, notamment la résolution N°3 portant sur les postes à pourvoir ;
- Vu les nécessités de service.

**DECIDE**

**Article 1 : Objet :**

La Société Aménagement de la Province SIDI BENNOUR SA (SAPSB) lance un appel à candidature pour le recrutement d'un (1) ingénieur génie civil (H/F) pour le poste de chef de projets .

**Article 2 : Conditions d'accès :**

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Avoir un diplôme d'ingénieur d'état en génie civil, Ingénieur travaux publics, Infrastructure en génie civil ou un diplôme équivalent.
- Une expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire.
- Parfaite maîtrise de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral.

**Article 3 : Description du poste :**

L'Ingénieur aura à assurer les missions et taches portées sur la fiche de poste jointe à la présente décision.

Le candidat est prié de consulter la fiche de poste sur le lien suivant : **www.emploi-public.ma**

**Lieu d'affectation du poste** : Sidi Bennour

**Article 4 : Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- Une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
- Un CV actualisé indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ;
- Une copie certifiée conforme des attestions de travail justifiant l'expérience exigée ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ;
- Lettre de motivation signée par le candidat, adressée à Monsieur le Directeur Général de la Société Aménagement de la Province SIDI BENNOUR ;
- Fiche de candidature dûment renseignée (modèle joint à la présente décision).

**Article 5 : Modalités de dépôt des candidatures :**

Le dossier de candidature doit être scanné en format PDF et envoyé **seulement et obligatoirement** par voie électronique : (diplômes, certificats, CV, justificatifs des expériences, CIN..) à l'adresse et avant la date limite suivantes :

| | |
|---|---|
| Adresse électronique | asafsaf@sapsb.com |
| Date et heure limite | 20/11/2026 à 16 H30 MN |

Les dossiers de candidature incomplets ou parvenus après le délai susmentionné ne seront pas pris en compte et ne feront pas l'objet de suite.

**Article 6 : Déroulement de la sélection :**

L'élude préliminaire des dossiers se fera par une commission désignée par Monsieur le Président du conseil d'administration de la Société Aménagement de la Province SIDI BENNOUR en vue de s'assurer de l'adéquation des profils des candidats avec les qualifications du poste à pourvoir. Les meilleurs candidats retenus seront convoqués pour passer des entretiens de sélection.

**Article 7 : Commission de sélection et validation des résultats :**

La validation des résultats sera du ressort de ladite commission.

**Article 8 : Publication des résultats :**

Les résultats de chaque étape du processus de sélection seront publiés sur :

- Le portail : **www.emploi-publics.ma** ;
- Affichage au niveau du siège de la Société Aménagement de la Province SIDI BENNOUR.

Sidi Bennour, le ..... 23 OCT 2026

Signature :

| Etabli par | Approuvé par |
|---|---|
| SOCIETE AMENAGEMENT DE LA PROVINCE SIDI BENNOUR S.A<br>Le Directeur Général<br>Signé : Ramzi BOUCHABI | Président du Conseil d'Administration<br>MOUNIR HOUARI |